

DECRET

Décret n° 2012-1544 du 28 décembre 2012 modifiant le décret n° 93-1442 du 27 décembre 1993 approuvant les statuts de la Société anonyme de gestion de stocks de sécurité et précisant ses relations avec l'Etat

NOR: DEVR1240206D
Version consolidée au 31 décembre 2012

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu la directive 2009/119/CE du Conseil du 14 septembre 2009 faisant obligation aux Etats membres de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, notamment ses articles 7 et 9 ;
Vu le [code général des impôts](#), notamment son article 1655 quater ;
Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 642-6 ;
Vu le [décret n° 93-132 du 29 janvier 1993](#) portant création du comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers ;
Vu le [décret n° 93-1442 du 27 décembre 1993](#) approuvant les statuts de la Société anonyme de gestion de stocks de sécurité et précisant ses relations avec l'Etat,
Décrète :

Article 1

Le décret du 27 décembre 1993 susvisé est modifié conformément aux articles 2 et 3 du présent décret.

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Décret n°93-1442 du 27 décembre 1993 - art. 1 (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Crée Décret n°93-1442 du 27 décembre 1993 - art. 1-1 (V)

Article 4

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre du redressement productif, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 décembre 2012.

Jean-Marc Ayrault

Par le Premier ministre :

La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,
Delphine Batho

Le ministre de l'économie et des finances,
Pierre Moscovici

Le ministre du redressement productif,
Arnaud Montebourg

Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,
Jérôme Cahuzac